

Les infos

Vendredi 28 mars 2014



LE CONTRAT

La CGT réfléchit à la possibilité de soutenir la proposition de Frédéric Oudéa à la prochaine assemblée des actionnaires, l'autoriser à doubler le plafond des bonus, limités par la nouvelle réglementation à une fois le salaire de base. Nous avons préconisé dès 2008 cette limitation liée au salaire. Cependant, nous connaissons le niveau de ces bonus, et nous savons qu'une trop forte limitation pourrait générer un transfert d'emplois vers Londres. Alors que la SG est la seule grande banque à maintenir ses salles à Paris, c'est un point à considérer. Cela dit, SGCIB ne peut pas non plus nous prendre pour des amnésiques : son communiqué annonçant fièrement la nomination d'un responsable du financement de l'aéronautique à Londres alors que l'équipe de Paris a été squeezée dans le PSE de 2012 est un peu fort de café ! Alors que nous préconisons justement de ne pas abandonner cette activité, et qu'on nous objectait qu'il n'y avait pas d'alternative, il va falloir accorder aujourd'hui les violons avant l'assemblée des actionnaires : est-ce que la SocGen fait le choix de Paris pour sa banque de marchés, oui ou non ?

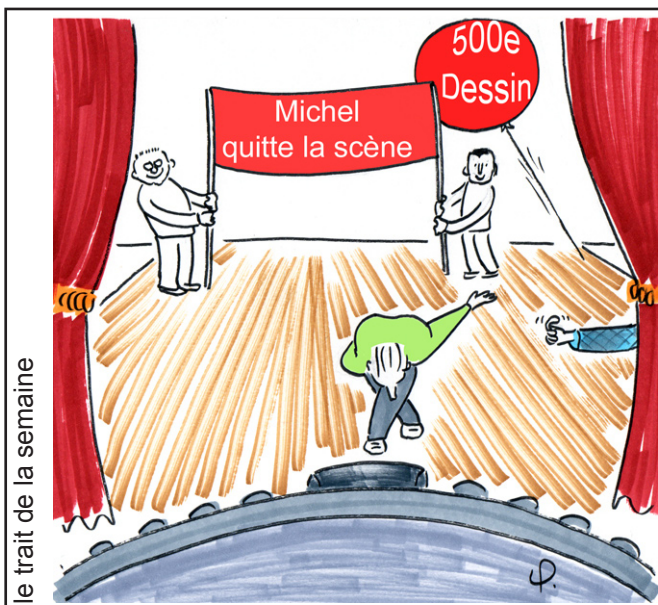
LE NOUVEAU MOINE APOSTAT

...du culte du veau d'or aurait dû, comme Moïse lut les tables de la loi, lire l'arrêt de la Cour de cassation avant de crier « c'est une très bonne nouvelle ». Nous,

nous avons lu un jugement qui confirme l'essentiel. Kerviel n'a pas agi au vu et au su de tous, ce moyen de défense est invraisemblable, et il a généré une perte de 4,9 milliards, qui ne cachent pas une autre perte due aux subprimes. Qu'il aille pour cela en prison puisque la peine est confirmée nous importe peu, cela ne réparera pas les dégâts subis par sa faute depuis 2008. Contrairement aussi à ce que la presse et ses avocats ont pu dire, la cour n'a pas considéré que la responsabilité de Kerviel pouvait être partagée avec la banque. La Cour a confié à la Cour d'appel de Versailles la mission de fixer le montant de l'indemnisation du préjudice subi par la banque à partir de critères de droit non pris en compte dans le jugement cassé. Un sujet passionnant pour les juristes, mais qui ne change rien dans la réalité puisque cette indemnité ne sera jamais payée.

MISSION ACCOMPLIE

Il est de ces rares hommes que l'on a de la chance de rencontrer et qui vous tirent vers le haut. Michel Marchet, délégué national de la CGT part en retraite. Pendant 45 ans, il n'aura eu de cesse de défendre pied à pied l'intérêt des salariés, de tous les salariés. Fidélité, détermination, perspicacité et une fiabilité indéfectible marquent les traits de caractère du bonhomme. Il aura aussi rédigé pas loin de 1.500 infos hebdomadaires dont le hasard fait que ce dessin de la semaine sera le 500ème. Un travail régulier qui marque sa volonté de mettre le salarié au cœur des décisions qui le concernent. Au-delà, l'impact de ses interventions aura souvent marqué l'histoire de la Socgen. Alors que l'entreprise fête ses 150 ans, la CGT réunie la semaine dernière a salué le travail accompli et les participants l'ont remercié dans un moment d'émotion rare. Illustration d'une mission accomplie, l'assemblée était composée de beaucoup de jeunes, des représentants des divers horizons de la SG, des différentes sensibilités. Second hasard, ils étaient 150. Ils auront à cœur de continuer l'histoire.



CGT Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr
Internet : www.cgtsocgen.fr
Intranet : Portail SG, le groupe, Espace syndical, CGT